



Harcelement , non restitution des résultats d examen en centre de

Par **celinettecrapette**, le **14/09/2016** à **16:55**

Bonjour à tous ,

Mon mari a fait une formation ou il a subit du harcèlement de son moniteur ou formateur. Il a du se mettre en arrêt maladie tellement ça se passait mal. Il n'a pas pu du coup faire son dernier stage en entreprise mais c'est présenté et a passé ses examens. Aujourd'hui 4 mois après pas de résultats des examens. Je suis montée au centre de formation pour savoir ou cela en était son formateur n'était pas là et la secrétaire n'a pas fait confirmer ses aptitudes car son moniteur n'a rien rempli ou fait suivre. Quel recours avons nous car il a quand même fait 2 stages sur 3 et c'est présenté aux examens ?
merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **14/09/2016** à **19:18**

Bonjour,

Je présume que ce n'est pas le stagiaire qui s'est mis en arrêt-maladie mais que c'est le médecin traitant qui lui en a prescrit un...

Il faudrait à mon avis déjà mettre demeure le centre de formation par lettre recommandée avec AR de s'expliquer sur cette situation...

Par **miyako**, le **14/09/2016** à **22:22**

Bonjour,

Tout à fait, le centre de formation doit donner une explication claire et publier le résultat des examens à la demande de l'intéressé.

C'est donc au chef du centre de formation qu'il faut écrire.

Amicalement vôtre

suji KENZO